

**Affichage externe**

Le CISSS des Îles est un regroupement de sept installations de services de première et deuxième lignes, d'hébergement et de soins de longue durée ainsi que de réadaptation pour la clientèle présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, offrant des services à la population des îles-de-la-Madeleine, soit plus de 12 500 personnes.

**Sommaire des responsabilités**

Sous l'autorité du pharmacien chef, il analyse les dossiers des usagers pour valider le choix des médicaments d'ordonnance d'un prescripteur (bon produit, bonne dose, interactions, etc.), il assure le suivi d'usagers en vérifiant si le médicament prescrit est approprié, efficace et sécuritaire, il conseille les patients et les autres professionnels de la santé sur le bon usage des médicaments, il fait la promotion de saines habitudes de vie chez ses patients afin de prévenir la maladie et il rencontre les patients pour de l'enseignement ou recueillir des précisions sur leurs médicaments afin de trouver un problème qui pourrait avoir causé leur hospitalisation.

Sous l'autorité du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, il élabore les règles d'utilisation des médicaments et les modalités régissant l'émission et l'exécution des ordonnances dans le centre hospitalier, notamment en ce qui concerne les critères de validité des ordonnances, y compris les ordonnances verbales.

**Exigences**

- ✓ Membre en règle de l'Ordre des pharmaciens du Québec;
- ✓ Maîtrise en pharmacothérapie avancée;
- ✓ Connaissance et intérêt marqué pour œuvrer au sein d'un CISSS.

**Rémunération**

Selon l'entente des conditions de travail des pharmaciens œuvrant en établissement de santé et de services sociaux. Le salaire horaire varie entre 42,05 et 53,11\$. Les dispositions sur les disparités régionales s'appliquent.

**Avantages concurrentiels**

- ✓ Prime de disparités régionales variant entre 7 200 \$ et 10 800 \$ au prorata des heures travaillées;
- ✓ Frais de déplacement et de déménagement payés pour la personne recrutée à plus de 50 km de sa résidence permanente ;
- ✓ Programme de sorties annuelles pour la personne recrutée à plus de 50 km de sa résidence permanente ainsi que pour ses dépendants;
- ✓ Programme d'assurances collectives et contribution au régime de retraite des employés du gouvernement
- ✓ Programme de crédits d'impôt pour région éloignée

**Pour soumettre votre candidature**

Si vous souhaitez vous épanouir professionnellement dans un milieu dynamique et diversifié, faites-nous parvenir votre curriculum vitae en l'adressant à :

CISSS des Îles  
Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques  
430, chemin Principal  
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1R9  
[recrutement.archipel@ssss.gouv.qc.ca](mailto:recrutement.archipel@ssss.gouv.qc.ca)

Entrée en fonction flexible à l'été 2021.

Seules les personnes retenues seront contactées. Nous vous remercions à l'avance de votre intérêt.